

## REUNION DU 20 MAI 2016

**Présidence** : M. Jean BAUCOU

**Présents** : M. PUHARRÉ, LOPEZ Adjoints  
Mmes BERNARD, MORET, VIEILLEROBE  
Mrs CAZEAUX, GABASTOU, MAHIEU

**Excusés** : M LESAQUE (pouvoir à Mme LOPEZ),  
Mme MACHICOTTE (pouvoir à M MAHIEU)  
M SALAMITOU (pouvoir à Mme BERNARD)

**Secrétaire** : C. BERNARD

**Convocation** : 13 Mai 2016

### **1) N°01-05-2016 VOTE DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ESPACE PUBLIC:**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Mr le Préfet concernant la nouvelle territorialité intercommunale et proposant la fusion des Communautés de Communes de Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn, Navarrenx. Le Conseil Municipal confirme ne pas avoir d'autres précisions à demander donc après prise de connaissance le projet est mis aux voix :

- Votants 12
- Pour : 7
- Contre 5
- Abstention : 0

Le projet proposé par Mr le Préfet est accepté à la majorité.

### **2) N°02-05-2016 TRAVAUX EMBELLISSEMENT PLACE DU FOIRAIL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis actualisé de la Place du Foirail dont le chiffrage proposé par l'entreprise DESPAUX CREATION est de 14 525.70 € TTC avec intégration aménagement complémentaire paysager sur la Place du Foirail. Cette somme rentre dans l'enveloppe prévue au Budget 2016 (15 000 €). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette nouvelle proposition et charge Monsieur le Maire de passer commande auprès de l'entreprise pour réalisation des travaux immédiatement et au plus tard avant le 15 Juin 2016. Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

### **3) N°03-05-2016 REGLEMENT ESPACE PUBLIC FÊTE FORAINE :**

Le Maire présente le projet règlement intérieur de la Fête Foraine qui a été travaillé avec la Commission Sécurité et le Comité des Fêtes, concernant le règlement général de tarification emplacements et des lieux d'implantation avec plans annexés. Ce dossier sera communiqué aux entreprises foraines pour mise en application stricte de ce règlement lors des fêtes de 2016. Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité

### **4) N°04-05-2016 DEMANDE ECOLE NOTRE DAME :**

Le Conseil, Municipal prend connaissance de la demande de l'Ecole Notre Dame qui sollicite la participation pour le voyage scolaire des élèves, dont 13 sont de NAVARRENX. La participation des familles est de 22 € par élève. Le Conseil Municipal propose d'abonder à hauteur de 10 €/ élèves de Navarrenx. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte

de verser une participation de 130 € à l'Ecole Notre Dame. Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité

**5) CHARTRE DES TERRASSES :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de réflexion concernant la formalisation d'une charte pour l'occupation des terrasses et des espaces commerciaux.

Le Conseil Municipal propose d'adresser un exemplaire de cette charte à chaque commerçant de Navarrenx pour mettre en application cette réglementation, afin d'être en harmonie avec les orientations du label Plus beaux Villages de France et la ZPPAUP. Une réunion publique analyse explicative sera organisée avant la fin juin 2016. Le projet proposé est accepté à la majorité.

**6) N° 05-05-2016 PROGRAMME 700 ANS DE LA BASTIDE, BUDGET :**

Le Conseil Municipal confirme la manifestation des 700 ans de la bastide du 13 au 17 juillet 2016, avec un programme adapté à cet anniversaire.

Il est prévu un budget de 6 000€ pour lequel des subventions sont sollicitées auprès de la Communauté de Communes du canton de Navarrenx, du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 1500 €.

L'animation sera coordonnée par le Comité d'animation de Navarrenx.

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

**7) N° 06-05-02016 BASTIDES64 DEMANDE DE CONTRIBUTION FORUM MEDIEVAL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme Bastides 64 concernant le forum médiéval des 15 et 16 Août, avec conférences sur le thème des bastides et de Navarrenx. Bastide 64 sollicite sur un budget de 5 000€ une contribution aide de la commune de Navarrenx de 500 €.

Après analyse le conseil municipal accepte de contribuer à hauteur de 500€ pour le forum médiéval organisé par Bastides64.

**8) N°07-05-2016 VALIDATION DU PLAN D'ACTION SUITE A L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

**RAPPORT**

La collectivité a entrepris une démarche de prévention des risques professionnels, accompagnée par un conseiller de la Direction Santé au travail du Centre de Gestion et subventionnée par le Fonds National de Prévention.

L'Évaluation des risques est désormais consignée dans le Document Unique de la collectivité, rendu obligatoire par le décret du 5 novembre 2001.

Afin de valider cette première version et obtenir la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention, l'Autorité Territoriale présente le plan d'Action établi visant à réduire les risques professionnels les plus importants. Il est rappelé que le Document unique devra être mis à jour au moins une fois par an.

**DECISION**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels.

AUTORISE le Maire à transmettre tout document nécessaire à la perception de la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention  
Acceptée à l'unanimité.

#### **9) LE POINT ANALYSE SAISON SAINT JACQUES :**

Le conseil municipal fait analyse de la saison Saint Jacques, dans le cadre de la fréquentation pèlerins sur Navarrenx, il est décidé de réaliser 3 panneaux identification, orientation qui seront positionnés a Arzacq, au chemin de la Biasse à Navarrenx et éventuellement sur le secteur de Argagnon.

Ceci pour mettre plus en valeur l'attractivité de l'étape de Navarrenx et informer les marcheurs.  
Mise en application vers le 15 juin 2016.

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

#### **10)N° 08-05-2016 PROGRAMME VOIRIE 2016 :**

Monsieur Le Maire après exposé de la commission voirie présente le programme 2016 rappelant que le budget prévoit un montant de 30 000 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de lancer une consultation auprès des entreprises habituellement consultées pour ce type de travaux. Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

#### **11)N° 09-05-2016 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION « ARTS MURS » :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget dépenses pour l'organisation de marchés métiers arts par l'association « arts Murs ».

Ce budget est présenté sur la base de 1793 €

Après analyse, le conseil municipal décide d'allouer une aide de soutien au démarrage de 500 € à l'association « Arts Murs ».

Mise aux voix, acceptée à l'unanimité.

#### **12)N° 10-06-2016 LE POINT CESSION TERRES AGRICOLES :**

Le Maire fait état de la négociation, des terres agricoles, il est confirmé après bornage et chiffrage le prix de cession qui s'élève à 40 000 €.

A cet effet, le Conseil Municipal donne autorisation au Maire de signer une promesse de vente pour ce montant.

Charge le Maire de formaliser si nécessaire un bail précaire et ou une convention de mise à disposition avant signature de l'acte authentique de vente et ceci afin de pouvoir mettre en culture dès que possible ces parcelles sous le contrôle de la SAFER.

L'acte authentique de cession devra être signé dès que possible

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

#### **13)N° 11-05-2016 DEMANDE DE DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE :**

Ouï l'exposé du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Juin 2014 classant l'office de tourisme de NAVARRENX ;

A l'unanimité, **DELIBERE** :

Art. unique – Autorisation est donnée à M. le maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

#### **14)N° 12-05-2016 CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE :**

Le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique 1ere classe pour 25H 45 heures par semaine à compter du 01 JUILLET 2016.

L'agent nommé sur cet emploi occupera un poste de cantinière.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE     ▪ la création, à compter du 01 JUILLET 2016, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2e classe,

FIXE       ▪ à 25h45 heures en moyenne le temps de travail qu'il représente,

PRÉCISE   ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **15)N° 13-05-2016 CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE :**

Le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1ere classe pour 35 heures par semaine à compter du 01 octobre 2016.

L'agent nommé sur cet emploi occupera un poste d'agent technique polyvalent espace vert et voirie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE     ▪ la création, à compter du 01 octobre 2016, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ere classe,

FIXE     ▪ à 35 heures en moyenne le temps de travail qu'il représente,

PRÉCISE   ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **16)DIVERS :**

##### **Renouvellement assurance statutaire :**

Le conseil municipal valide la mission du Centre de gestion pour organiser le renouvellement du contrat d'assurance statutaire de la CNRACL .

##### **Contact ville de SADABA :**

Monsieur le Maire donne lecture en séance d'un courrier reçu après nombreuses relances du maire de Sadaba confirmant la volonté du conseil municipal de poursuivre et surtout reprendre contact avec Navarrenx pour réenclencher une vraie politique de jumelage.

Monsieur le maire propose d'adresser une invitation pour venir sur Navarrenx afin de refaire un point précis.

##### **Incendie en forêt :**

Monsieur le Maire donne information de l'incendie qui s'est déclenché en forêt communale le jeudi de l'ascension.

Incendie provoqué par la mise à feu de détritux. Le Conseil Municipal a porté plainte et déplore cet acte inadmissible, déraisonné et destructeur dont les conséquences auraient pu être encore plus graves.